FNEC-FP FO

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18
e-mail : fo.snudi69@gmail.com

Psychologues de l'Education Nationale : une délégation FO reçue au rectorat

Une délégation de la FNEC-FP FO (fédération FO de l'enseignement) a été reçue au rectorat de Lyon sur la question des psychologues de l'éducation nationale. La délégation était composée de :
- Paula Enfroy, PsyEN EDA dans la Loire, élue titulaire CAPA pour FO
- Nathalie Brescia, PsyEN EDO dans le Rhône, élue suppléante CAPA pour FO
- Hélène Atger, PsyEN EDA dans le Rhône
- Odile Mirguet et Frédéric Volle, pour la FNEC-FP FO

La délégation a été reçue pendant plus d'une heure par M. Dupont, secrétaire général adjoint directeur des ressources humaines, M. Mullett, directeur des personnels enseignants et M. Flammier, chef du service académique d'information et d'orientation.

La délégation FO a abordé toutes les questions qui lui étaient remontées :

Frais de déplacement des PsyEN EDA

La délégation FO a indiqué que, suite à la création du nouveau corps et à la gestion des PsyEN par le rectorat, de nombreux PsyEN étaient dans l'incapacité de renseigner leurs déplacements et ne touchaient donc plus aucun frais de déplacement pour certains depuis la rentrée de septembre.

Les représentants du rectorat ont indiqué que les outils informatiques ne permettaient pas pour les PsyEN EDA, travaillant dans le 1er degré, mais étant gérés au rectorat, un traitement efficace des demandes de prise en charge de frais de déplacement.

Le secrétaire général adjoint a donc annoncé à la délégation FO que les frais de déplacement des PsyEN EDA seraient à nouveau traités dans les trois DSDEN, selon l'ancien modèle et que les sommes dues aux PsyEN seraient versées au plus vite.

Indemnités REP et REP+ pour les PsyEN

La délégation a rappelé que, conséquence de la mise en place du nouveau corps, les PsyEN ne percevaient plus les indemnités REP et REP+, et ce malgré les engagements ministériels.

Les représentants du rectorat ont indiqué que tous les PsyEN concernés percevraient les indemnités REP ou REP+ sur la paye de février 2018, avec rattrapage des mois non versés.

Indemnité du tutorat pour les PsyEN

La délégation a expliqué que les PsyEN tuteurs de stagiaires ne percevaient pas l'indemnité de tutorat (dont le montant annuel se monte à 1250€)

Le secrétaire général adjoint a expliqué que, le décret concernant le tutorat n'ayant été mis à jour qu'en novembre 2017, un délai serait nécessaire pour le versement de cette indemnité. Elle sera perçue début 2018 (sans plus de précision sur le mois).

Formation des PsyEN

La délégation a soulevé le problème de la formation des PsyEN EDA, qui, dans le plan de formation, ne correspond pas aux attentes des personnels. Elle a demandé à ce que les PsyEN soient mieux écoutés et entendus concernant leurs demandes.

Les représentants du rectorat ont indiqué qu'on allait vers un modèle unifié de formation des PsyEN EDA et EDO, et qu'un groupe ressource académique regroupant les PsyEN EDA et EDO pour discuter de la formation PsyEN. Ils ont indiqué vouloir s'appuyer sur les ressources existantes.

La FNEC-FP FO espère que ce dispositif conduira à la mise en place de formations plus appropriées pour les personnels.

Concernant les PsyEN EDO, la délégation a dénoncé les moyens insuffisants dévolus à la formation et a exigé que tous les personnels soient formés au WISC 5, ce à quoi les représentants du rectorat ont répondu « On y travaille » tout en indiquant que seront inclus à cette formation les PsyEN EDA qui ne l'ont pas encore eu.

La FNEC-FP FO sera vigilante sur le fait que les collègues puissent être tous formés dans les meilleurs délais.

La délégation a indiqué que certains PsyEN EDO avaient été écartés de formations indispensables à leur pratique professionnelle, ce qui n'est pas acceptable.

Matériel des PsyEN

Si pour ce qui est des CIO, c'est le rectorat qui finance les WISC 5, ce sont les communes qui le font pour les PsyEN EDA.

La délégation a fait état des nombreux retours de PsyEN EDA qui ne disposaient pas du matériel adapté (WISC5 et WPPSI4) car les communes refusaient de les payer. Les bilans des PsyEN EDA risquent donc bientôt de ne plus être acceptés par la MDPH.
Par ailleurs les restrictions budgétaires obligent les psychologues à photocopier des protocoles de passation en dépit de la règlementation

La délégation a déploré le manque de moyens dont disposaient les PsyEN (pas de lignes téléphoniques ou internet…)

Les représentants du rectorat, tout en reconnaissant le problème, ont rappelé que la responsabilité du matériel revenait aux communes… Pour autant, les PsyEN constituent désormais un corps unique sous la responsabilité du rectorat, la question du financement du matériel se pose.
Les représentants du rectorat se sont engagés à faire remonter ce problème d'inéquité de dotation du nouveau matériel, auprès de la rectrice.

Concernant les PsyEN EDO, la délégation a déploré le manque de moyens attribués aux CIO.

Avenir des CIO

La délégation a demandé si les engagements en termes de travaux dans les CIO seraient tenus, ce à quoi les représentants du rectorat ont répondu positivement, sans toutefois donner de délais précis.

La délégation, qui a rappelé son attachement aux CIO, s'est ensuite inquiétée de l'avenir qui leur était réservé. Le chef du service académique d'information et d'orientation a indiqué que, pour 2018, il n'y aura pas de fermeture de CIO dans l'académie…

Le secrétaire général adjoint a cependant ajouté que dans le cadre du programme « Action Publique 2022 » lancé par le gouvernement, priorité était donnée à la transformation numérique des administrations ce qui aura sans doute des conséquences sur nombre de structures, en particulier les CIO.

La délégation a au contraire affirmé son attachement à des rencontres, des discussions et des échanges d'information dans le cadre des CIO. La fédération FO des fonctionnaires, avec la CGT et Solidaires, s'est d'ailleurs retirée cycle de groupes de travail relatif à la mise en place du Forum de l'action publique, toutes les mesures annoncées allant dans le sens de coupes drastiques dans les services publics.

La FNEC-FP FO revendique le maintien de tous les CIO existants et l'ouverture de tous les CIO nécessaires.

Avancement d'échelon des PsyEN

La première commission administrative paritaire académique (CAPA) des PsyEN, qui traitera de l'avancement d'échelon et notamment des 30% de PsyEN qui bénéficieront d'un an de bonification au 7ème ou au 9ème échelon se réunira au mois de mars